

Réunion du 27 juillet 2021

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2021

PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme BOISNIER Françoise, M. BOUHABEN Michel, M. BUROT Pascal, Mme DORIZON Betty, Mme MICHAUT Bernadette, M. AIRAULT Stéphane, Mme BREJEON Gaëlle, M. JACSON Fabrice, M. LE STRAT Yann.

ABSENTS EXCUSES : M. HERBILLON Patrice, Mme MONORY Myriam, M. FALOURD Claude, Mme CHARETIER Jeanne qui ont donné procuration respectivement à M. DECESVRE, M. AIRAULT, Mme BOISNIER et M. BOUHABEN.

Secrétaire de séance : **M. AIRAULT Stéphane**

21-07-27-001 : Reprise du logement 20 rue des Écoles

Madame le Maire expose que par jugement en date du 06 juillet 2021, le tribunal de Proximité de BRESSUIRE a confirmé la résiliation du bail, prononcée par l'ordonnance sur requête rendue le 21 octobre 2020, à la date du 12 novembre 2020.

Mme VERDON est condamnée :

- à verser une indemnité d'occupation du logement d'un montant équivalent à celui d'un loyer, soit la somme mensuelle de 461.23 €, à compter du 12 novembre 2020 et jusqu'à la reprise effective des lieux.
- aux dépens de l'instance et au paiement de la somme de 800 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Me CHEMIN, huissier de justice, a procédé à la reprise des lieux le 19 juillet 2021, et que les loyers avec charges ayant toujours été émis dans leur intégralité, il conviendra de les annuler partiellement à compter du 12 novembre 2020,

Le Conseil Municipal prend acte du jugement et autorise l'annulation partielle des loyers à compter de la date de résiliation du bail, soit le 12 novembre 2020.

Le Conseil Municipal décide d'engager une réflexion quant à l'avenir de ce logement, après son nettoyage et sa remise en état.

21-07-27-002 : Fonctionnement estival des services

Madame le Maire expose l'organisation des divers services pendant la période estivale :

- Services Techniques : la rotation des congés entre les agents permet la présence d'au moins 2 agents durant toute la période.
- Secrétariat de la Mairie : Fermeture semaine 33, une astreinte sera assurée par les élus.
- Agence Postale : Jacqueline assurera le remplacement de Florence, lors de ces congés, du 14 août au 04 septembre. L'Agence sera fermée le samedi durant cette période.

Le Conseil Municipal valide et prend note de cette organisation.

21-07-27-003 : Préparation de la rentrée scolaire

L'effectif prévu à la rentrée prochaine est de 98 élèves :

- 27 en classe de Petite Section / Moyenne Section, Mme GAUDICHEAU
- 10 en Grande Section / CP, Mme MICHENEAU
- 15 en CP / CE1, Mme BOULIERE
- 13 en CE1, Mme TOUCHARD
- 18 en CE2 / CM1, Mme LEFEVRE
- 15 en CM2, Mme PIVETEAU

Afin d'aménager certaines salles de classe, la commune a fait l'acquisition d'un vidéoprojecteur et de deux tableaux, qui ont été livrés et seront installés courant août.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente les résultats de l'audit de sécurité réalisé au Groupe scolaire Joseph Dufournet, le 24 juin 2021.

Madame le Maire demande qu'un exemplaire de cet audit soit transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et qu'un travail de réflexion soit mené afin de corriger les lacunes détectées.

Madame Françoise BOISNIER informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du plan bibliothèque, la Commune a perçu une subvention de 1500 € pour l'achat de livres, il sera demandé aux institutrices de nous fournir une liste des ouvrages souhaités, afin de les commander.

Il est rappelé qu'un budget de 500 € a été alloué par la Mairie pour l'installation d'étagères, ces dernières seront livrées et installées prochainement.

Le Projet DEMOS débutera à compter du 08/11/2021, les séances se tiendront à la salle de La Halle :

- 2 heures en temps scolaire, le mardi de 14 h 30 à 16 h 30
- 1 heure hors temps scolaire de 16 h 30 à 17 H 30

Marie-Agnès VANDENCROYCE est le référent de ce projet.

Enfin, concernant l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame BOISNIER expose que Laurine DELAUNAY, qui devait être engagée en tant qu'animatrice au CLSH du 23 août au 1^{er} septembre, devra arrêter sa mission le 27 août, en raison de la préparation de sa rentrée scolaire.

Madame le Maire demande à la Commission de réfléchir rapidement à l'organisation lors de la semaine 35.

21-07-27-004 : Travaux de voirie

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que pour préserver l'état des routes communales, il est indispensable de réaliser régulièrement des travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements.

Le Conseil Municipal valide le devis présenté par la SARL NOIRAULT.

Le tarif proposé est identique à celui de l'année précédente, soit 3456 € H.T (4147.20 € TTC, pour 48 heures d'intervention.

En outre, Monsieur Thierry DECESVRE informe de la nécessité de commander des cailloux pour l'entretien des chemins, un devis chiffré a été demandé aux Transports CHEVALIER. Il est d'un montant de 345 € H.T., soit 414 € TTC, qui correspond pour 30 tonnes de matériaux de carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces offres et autorise Madame le Maire à commander les travaux.

21-07-27-005 : Personnel Communal

Madame le Maire fait le point sur les dossiers en cours, concernant le personnel communal :

Concernant Mme Sabrina TRIGANNE, le Comité Médical a prononcé la prolongation du Congé de Longue Durée jusqu'à épuisement de ses droits, soit le 20 septembre 2021. A l'issue, Mme TRIGANNE percevra une retraite pour invalidité.

Pour Mme Delphine TURANI I BELLOTO, le Comité Médical sera saisi sur l'aptitude aux fonctions.

A compter du 09 septembre, Mme Marie-Agnès VANDENCRUYCE, reprendra son travail à temps plein.

En ce qui concerne le ménage des gîtes, pour les semaines 33 et 34, il sera nécessaire de recruter une personne la première semaine et deux la seconde, en raison des personnels en congés.

Enfin, Madame le Maire invite la Commission Personnel à entamer une réflexion pour la création de la fiche de poste de l'Agent en charge de l'Agence Postale Communale.

21-07-27-006 : Bilan de la Journée Festive du 11 juillet

Monsieur Michel BOUHABEN, relate le bilan de la Journée Festive.

L'ensemble des Commerçants et des Associations étaient très satisfaits de cette journée.

Sept Associations ont participé à cet évènement et se sont partagé 129 € chacune, correspondant aux bénéfices réalisés lors de la vente des repas du soir.

Les recettes générées par le vide grenier se sont élevées à 783.70 €
Comme prévu, cette somme était destinée à financer une partie des animations de la journée d'un montant de 1200.00 €, pris en charge par l'AECESM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide une subvention exceptionnelle de 416.30 €, versée à l'AECESM pour prise en charge du déficit.

21-07-27-007 : Point sur les dossiers en cours

- Convention CNRACL avec le Centre de Gestion
Le Conseil Municipal décide de prolonger de 6 mois la Convention pour la gestion des dossiers de retraite des Agents CNRACL.

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1^{er} août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1^{er} août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée prolongée de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

Immatriculation de l'employeur	25 euros
Affiliation de l'agent	13 euros
Régularisation de services	25 euros
Validation de services de non titulaire	33 euros
Rétablissement au régime général et à l'Ircantec	48 euros
Liquidation des droits à pension	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et/ou droit anticipé	57 euros
Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus	35 euros
Dossier relatif au droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)	20 euros/heure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant ;

- Analyse de l'eau de l'étang

L'analyse d'eau de l'étang de La Ballastière, réalisée le 03 juin, a révélé un manque d'oxygène en raison de la présence de bactéries anaérobies, mais sans danger pour la santé.

Une seconde analyse, en eaux plus profondes, a confirmé ce résultat.

- Mise à jour du tableau des Maires

Madame le Maire expose qu'il avait été décidé de la mise à jour du Tableau des Maires.

Un devis a été proposé par la société Graphi COM Anjou, les travaux de reprise de l'actuelle affiche s'élèveraient au tarif de 48.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis et autorise Madame le Maire à commander les travaux de mise à jour.

- Logement de la Poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre de préavis, transmise par les locataires du logement de la Poste a été reçue la semaine précédente.

Celle-ci précise que le logement sera libéré à compter du 14 août.

- LDG

Madame le Maire présente le dossier concernant les Lignes Directrices de Gestion et demande à la Commission Personnel de se réunir prochainement afin de le valider.

21-07-27-008 : Informations, questions diverses

- FPIC

Madame le Maire rappelle que, conformément aux articles L 2336-3 et L 2336-5 du code général des collectivités territoriales, le mécanisme du FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées ;

Pour l'exercice 2021, concernant la Commune de Saint-Martin-de-Sanzay, le FPIC se répartit ainsi :

Droit commun :	Montant reversé : 22430	Montant prélevé : 1650
	Solde : 20475	

Montant dérogatoire :	Reversement : 15701
------------------------------	---------------------

- Cormorans :

Le Conseil Municipal décide de valider la demande de dérogation à l'interdiction de destruction des cormorans sur l'étang de La Ballastière.

- Licence CIPRO Villes et Intercommunalités

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), relative à une convention pour l'utilisation d'article de presse.

- PASS Culture

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction de la généralisation du Pass Culture à tous les jeunes âgés de 18 ans.

- Opération RECYCLAGE CHALLENGE

Le conseil Municipal valide la participation de la commune à l'opération organisée par ORANGE, en partenariat avec Emmaüs International, qui consiste à collecter les mobiles usagés pour les recycler.

- Demande de Monseigneur Jean-Baptiste RUIZ

Il y a quelques jours, Monseigneur Jean-Baptiste RUIZ, a demandé que l'église de Saint-Martin-de-Sanzay soit mise à disposition afin d'y célébrer ces offices, estimant que la capacité d'accueil de la Chapelle de Prailles devenait insuffisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande et décide de ne pas y accéder.

Les membres du Conseil

Mme GUIDAL Valérie	M. DECESVRE Thierry	Mme BOISNIER Françoise
M. BOUHABEN Michel	M. BUROT Pascal	M. HERBILLON Patrice qui a donné procuration à M. Thierry DECESVRE
Mme DORIZON Betty	Mme MICHAUT Bernadette	M. AIRAULT Stéphane
Mme BREJEON Gaëlle	Mme MONORY Myriam qui a donné procuration à M. Stéphane AIRAULT	M. JACSON Fabrice
M. FALOURD Claude qui a donné procuration à Mme Françoise BOISNIER	M. LE STRAT Yann	Mme CHARETIER Jeanne qui a donné procuration à M. Michel BOUHABEN